

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20200217-2020_07-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 17 février 2020

Délibération n° : 2020_07

Date de convocation : 10 février 2020

Objet : **Restes à réaliser 2019**

Par la suite d'une convocation en date du 29 janvier 2020, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 06 février à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28). Le quorum physique n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 06 février, une nouvelle séance a été programmée le 17 janvier 2020 et annoncée aux membres du Comité syndical par une convocation en date du 10 février 2020.

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Philippe CHABRAND

Région : Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent, excusé ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, excusé

Communes :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix) ; Marie-José NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, excusé
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Christian GROSSAN
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, excusé ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglis** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, excusé
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMAN, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé
- **Vars** - Raphaëlle MARTOÏA, Conseillère municipale, excusée

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024
- La délibération du Comité syndical du 28 mars 2019 approuvant le Budget Primitif 2019 ;
- Les règles de mise en œuvre de la comptabilité publique M14.

Considérant :

- L'exécution du budget 2019 et l'existence de restes à réaliser en investissement au terme de l'exercice, comme suit (en colonne RAR 2019 calculés) :

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20200217-2020_07-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 17 février 2020

Délibération n° : 2020_07

Date de convocation : 10 février 2020

Objet : Restes à réaliser 2019

Restes à réaliser 2019

N°	Opération Intitulé	Dépenses		Recettes		Balance
		RAR 2019 calculés	RAR 2019 proposés	RAR 2019 calculés	RAR 2019 proposés	
149	Aménagement des maisons du Parc	44 567,51 €	44 567,51 €	18 260,33 €	11 974,17 €	- 32 593,34 €
160	Travaux maison du Parc (2014)	56 021,98 €	56 021,98 €	995,39 €	995,39 €	- 55 026,59 €
1541	Réserve naturelle inv 2016	15 093,39 €	9 000,00 €	7 544,25 €	7 544,25 €	- 1 455,75 €
158	Matériel informatique	356,50 €	356,50 €	1 050,00 €	1 050,00 €	693,50 €
1581	Matériel services techniques et fonctionnement général	7 136,90 €	7 136,90 €	- 734,40 €	- €	- 7 136,90 €
1582	Éducation Environ T, C 2018	- €	- €	566,40 €	- €	- €
1583	Réseau radio numérique	32 562,24 €	32 562,24 €	- 10 064,64 €	- €	- 32 562,24 €
1584	Véhicule 2019	4 015,64 €	4 015,64 €	- €	- €	- 4 015,64 €
1591	Natura 2000 - ZSC inv 2016	- €	- €	- €	- €	- €
1602	Schéma des APN	- €	- €	1 077,86 €	1 077,86 €	1 077,86 €
Total		159 754,16 €	153 660,77 €	18 695,19 €	22 641,67 €	- 131 019,10 €

- L'obligation de reporter les restes à réaliser tant en recettes qu'en dépenses sur l'exercice suivant ;

- La possibilité d'approuver les restes à réaliser en investissement de l'exercice 2019 à reporter sur l'exercice 2020, comme ci-dessus (en colonne RAR 2019 proposés)

Le Comité syndical, réuni le 17 février 2020, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice :	25	Nombre de suffrages exprimés :	07
Nombre de suffrages :	31	Votes Contre :	0
Nombre de membres présents :	06	Abstentions :	00
Nombre de membres représentés :	01		

Décide :

D'approuver les restes à réaliser proposés de la section d'investissement du budget 2019 ;

De reporter intégralement ces restes à réaliser en recettes et dépenses sur l'exercice 2020 ;

D'autoriser le Président à poursuivre l'exécution des opérations correspondantes dans la limite des crédits reportés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

